



RÈGLEMENT

Festival TAKAVOIR

(English version)

1. LES FILMS

La compétition est ouverte exclusivement aux films tournés avec :

- un téléphone mobile,
- un appareil photo compact numérique,
- une caméra de poche ou caméra embarquée,
- une tablette numérique.

N'entrent pas dans la compétition les films tournés avec une caméra professionnelle ou un appareil photo de type bridge, reflex ou hybride.

Les accessoires externes sont autorisés : objectifs, microphones, lumières, trépieds, grip...

L'utilisation de logiciels de montage, de post-production et de retouche d'image est autorisée.

Le thème des films et leur genre sont libres.

La durée des films ne doit pas dépasser 3 minutes, génériques inclus.

Les films en langue étrangère doivent être sous-titrés en français.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est gratuite.

L'inscription d'un film au festival TAKAVOIR se fait exclusivement sur le site web www.takavoit.fr en remplissant le formulaire d'inscription. Les participants devront y spécifier le lien de leur film auparavant uploadé sur une plateforme vidéo (Youtube, Vimeo, Dailymotion...) en mode public.

Le film ne doit pas avoir été déjà inscrit à une précédente édition du festival TAKAVOIR.

Un réalisateur peut présenter plusieurs films au festival. Dans ce cas, il devra remplir un formulaire d'inscription par film.

La date limite d'inscription est fixée au 16 février 2020 à minuit.

3. SÉLECTION ET PRIX

Le comité de sélection du festival TAKAVOIR choisira, parmi les films inscrits, ceux qui participeront à la compétition officielle.

Les films envoyés par les réalisateurs de moins de 18 ans entrent automatiquement dans le Concours Jeunes Réalisateurs. Si un nombre trop important de films est reçu, une sélection pourra être faite.



Le festival TAKAVOIR est organisé par l'association HORS CHAMPS
7 rue du Maréchal Leclerc - 79000 NIORT
05 35 54 01 42 - postmaster@assohorschamps.com
Siret : **45098373900035**

Un jury composé de professionnels du cinéma et de l'image attribuera les prix suivants :

- Le Grand Prix du Jury > 1.000 €
- Le Prix de la Ville de Niort > 500 €
- Le Prix Jeunesse Banque Populaire > 500 €
- Le Prix de la Création Apivia Mutuelle > 500 €

Le public attribuera son prix au moyen d'un vote lors du festival.

- Le Prix du Public > 150 €

Un jury constitué de collégiens et lycéens décernera 2 prix pour le Concours Jeunes Réalisateur (matériel audiovisuel).

4. DIFFUSION DES FILMS

Tout réalisateur participant déclare être propriétaire de l'ensemble des droits de son film et garantit avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Les réalisateurs autorisent la diffusion de leur film pendant le festival TAKAVOIR ainsi que sur le site internet du festival (www.takavoir.fr) sans limitation de durée. Les films pourront également être diffusés sur les réseaux sociaux du festival et sur les réseaux sociaux et sites internet de ses partenaires de façon non commerciale, dans le but de valoriser le festival et les films.



LABORATOIRE DES
NOUVELLES IMAGES

REGULATIONS Festival TAKAVOIR

1. THE FILMS

The competition is exclusively opened to films shot with :

- a mobile phone,
- a digital compact camera,
- a pocket or boarded camera,
- a digital tablet.

All the films directed with a professional video camera or a bridge, reflex and hybrid camera are excluded.

External accessories are authorized : lenses, microphones, lights, tripod...

The use of editing, post-production or picture retouching software is authorized.

All the genre and theme are allowed.

The films mustn't exceed 3 minutes, credits included.

All the films submitted for selection must be in original version with french subtitle if foreign language used.

2. TERMS OF PARTICIPATION

The participation is free of charge.

The submission of a film to the festival TAKAVOIR must be done exclusively on website www.takavoit.fr by filling the form. The participants must notify the link of the film previously uploaded in public mode on a video platform (Youtube, Vimeo, Dailymotion...).

The films mustn't have been sent to a previous edition of the festival TAKAVOIR.

A director is allowed to submit more than one film. In this case he (she) will have to fill one form per film.

The films must have been submitted before the 16th of February 2020 midnight.

3. SELECTION AND PRIZES

The supervisory committee of the festival TAKAVOIR will determine the selection of films for the official competition. The films submitted by under 18 years old filmmakers are automatically eligible for the Young Directors Contest.



Le festival TAKAVOIR est organisé par l'association HORS CHAMPS
7 rue du Maréchal Leclerc - 79000 NIORT
05 35 54 01 42 - postmaster@assohorschamps.com
Siret : **45098373900035**

The members of the jury, professionals in the areas of movies and picture will award the prizes below :

- The award winning film > 1.000 €
- The Niort city Prize > 500 €
- The Youth Banque Populaire Prize > 500 €
- The Creativity Apivia Mutuelle Prize > 500 €

The audience will give their prize thanks to a vote during the competition.

- The audience prize > 150 €

A jury of students will award 2 prizes for Young Directors Contest (audiovisual equipments).

4. DISTRIBUTION OF THE FILMS

The directors must be the owner of all the rights for the film and assure having all the authorizations needed for its distribution.

The directors authorize the broadcast of their film during the festival TAKAVOIR and on the website of the festival (www.takavoir.fr) without time limit. The film will be aired on the social network and sponsors websites without any business expecting in order to promote the festival and films.